

Contrat de location

Chambre d'hôtes « Les Peupliers »

Dénommé le loueur d'une part :

Nom : Nérault - Prénom : Guy & Régine

Adresse : 7, allée des peupliers - Lieu dit : Thairé le Fagnoux - 17170 Saint Jean de Liversay

Tél : 05 46 68 95 08

Email : guy.nerault@orange.fr

Site : <http://www.lespeupliers17.fr>

Dénommé le locataire d'autre part :

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél :

Email :

Il a été convenu d'une location en chambre d'hôte pour la période du au

A l'adresse du loueur qui est désignée ci-dessus.

- Montant de la nuitée par chambre avec petit déjeuner inclus pour 2 personnes 85 euros pour la période du 1er juin au 30 septembre.
- Pour les chambres familiales un supplément de 20 euros par personne vous sera demandé en plus. (ex : un couple et deux enfants = 125 euros)
- Hors période la nuitée est à 80 euros avec petit déjeuner.
- Le linge (draps, serviettes de toilettes,..) son compris.
- Plus taxe de séjour 0,60 euros par nuit et par personne.
- Exonération pour les enfants de moins de 18 ans et pour les personnes handicapées.

Nombres de personnes prévues pour le séjour pournuit(s).

Chambre réservée pour le séjour :chambre(s).

Les arrhes d'environ 50 % ont été versées par le preneur d'une somme totale deeuros.

Réservation et durée du séjour

Si le client ne se manifeste pas avant 20 h le jour prévu de début du séjour, le propriétaire disposera de la chambre les arrhes reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire des arrhes de 50% du montant total du prix du séjour.

Le client ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà du séjour réservé et accordé par le propriétaire.

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en parfait état, et à laisser l'ensemble des objets présents dans la chambre.

Toutes dégradations dans la chambre ou casse de quoi que ce soit sera dû d'un montant de sa valeur.

Lors de la réservation le nombre de personnes effectuant le séjour doit être précisé. Si le nombre de clients prévu est dépassé, le propriétaire est en mesure de refuser les personnes supplémentaires.

Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de séjour, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Non-fumeur : La totalité de la maison d'hôtes ainsi que les chambres sont non-fumeur. Nous vous invitons à aller fumer en terrasse.

Il est demandé de ne pas manger, ni boire de sodas ou alcool dans les chambres. Des tables et des chaises sont à disposition sur la terrasse.

Pensez à vos chaussures car obligatoire à l'étage, les chaussures reste au pied de l'escalier par respect et le silence de chacun.

Petits déjeuners : Les petits déjeuners sont servis à partir de 8h30 jusqu'à 9h30.

Utilisation de la piscine

Dans le cadre de la réglementation française sur l'utilisation des piscines familiales ouvertes aux hôtes (objectif : éviter les accidents dont sont victimes les enfants) et dans le but de permettre une utilisation harmonieuse, ce règlement piscine a été élaboré.

Les propriétaires rappellent à toute leur clientèle l'absence de surveillance de la piscine. La piscine étant une piscine familiale, son usage est réservé uniquement aux membres de la famille des propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes.

Tout enfant de moins de 13 ans, non accompagné par un parent majeur, n'est autorisé à accéder à l'espace piscine. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

Tous jeux bruyants, tous jets d'objets sont interdits dans et autour de la piscine, plongeurs et saut depuis le bord sont interdits.

Les usagers de la piscine s'engagent :

- à prendre une douche avant le bain et à éviter de se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire sous peine de nous rembourser l'électrolyseur dont la valeur s'élève à 650 euros.
- à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade.
- à ne pas y apporter de nourriture ou boisson.
- l'espace piscine est ouvert aux hôtes de 10h à 12h, et 15h30 à 19h

- tout utilisateur de la piscine doit être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.
- le propriétaire, sur manquements répétés à l'un des articles, peut retirer l'autorisation d'accès à l'espace piscine qu'il a préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

Vols et accidents

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

Vol dans l'établissement (ex : serviettes, draps, objet ou autre) des poursuites seront avisées.

Toute annulation doit être notifiée par justificatif (ex : certificat médical) auquel cas les arrhes reste acquises au propriétaire.

En cas d'interruption anticipée du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Animaux non accepté sauf conditions bien particulière à voir avec le propriétaire car déjà deux chiens dans la propriété.

Heures d'arrivée entre 18 heures et 21 heures.

Le jour du départ la chambre doit être libérée avant 10 heures.

Le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire.

Le locataire

Date

Lu et approuvé

Signature